FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE D'UN EXCÉDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – INTÉGRATION EN SECTION DE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT DE LA VENT DE TERRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-118

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en exercice :17

Présents: 12

Votants: 13

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés:

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations:

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Vu les délibérations :

N°21-053 du 21 juin 2021 et n°23-004 du 6 février 2023 concernant la vente de la parcelle ZD 391 lieudit « Les sept frérots » à Anneux pour un montant de 14 352.00€

Vu la possibilité offerte par l'Instruction Comptable M14 de reprendre en section de fonctionnement le produit de cession pour la part issue à l'origine de la section de fonctionnement.

Vu le budget de l'exercice 2021 qui présentait déjà en section d'investissement un excédent de 263 581.49€.

Considérant le résultat excédentaire de la section d'investissement repris au budget 2023 d'un montant de 559 698.33€.

Après avis du Comptable du CCAS,

Après examen, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De reprendre en section de fonctionnement à l'article 7785 le produit des ventes de la parcelle ZD 391 lieu-dit « Les sept frérots » à Anneux pour un montant de 14 352.00€ (quatorze mille trois cent cinquante-deux euros).
- D'ouvrir les crédits en dépense au compte 1068 pour un montant total de 14 352.00€ (quatorze mille trois cent cinquante-deux euros).

Publié le : 18 Décembre 2023 à 15:45

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82

Transmis à la Sous-Préfecture le :- 6 DEC. 2023

Et publication ou notification du : 6 DEC. 2023 <

Pour copie conforme, La Vice-Présidente Déléguée, Pour la Vice-Présidente du CCAS La Vice-Présidente Déléguée Virginie WIART

Virginie WI

